



Projet Pédagogique Accueil de Jeunes

Saison 2018-2019

MJC de Viry

140, rue Villa Mary

BP 17

74580 VIRY

04 50 74 57 53

06 87 00 94 43

Mail : mjcviry74@gmail.com

<http://www.mjcviry74.fr>

L'organisateur

MJC de Viry/ Foyer jeune/ 140, rue Villa Mary/ BP 17/ 74580 VIRY.

I) Les constats

La MJC de Viry est dotée d'un foyer et est située au milieu du village, elle est à proximité des quartiers existants ainsi qu'au centre d'un nouveau projet d'éco-quartier, avec une augmentation très importante de la population viroise.

Nous devons faire face à une transformation du village en une petite ville (la population est en train de passer de 3500 à 6000 habitants en 5 ans) et à une population qui va muter de « rurale » à « rurbaïne », avec des besoins grandissants en termes de présences sociales, animations et prévention.

A l'issue d'un questionnaire diffusé durant la saison 2011-2012, il ressort que les jeunes veulent des animations classiques de centre de loisirs mais aussi d'un point de rencontre, avec des plages horaires d'accueil larges, de projets musicaux et sportifs sur la commune.

Dans ce foyer ils aimeraient trouver des ateliers variés, des informations d'orientations, préventions, animations ponctuelles à thème, concerts etc....

Actuellement, le canton dispose de 3 MJC, Saint Julien en Genevois, Vulbens et Viry.

La nôtre est la seule pourvue d'un ALSH 11-17 ans et d'un foyer, de ce fait même des jeunes de communes environnantes nous sollicitent et nous devons aussi avoir suffisamment d'offres variées pour satisfaire les besoins de ces publics différents.

Sur la commune, il nous est demandé une forte présence sociale. Il faut mettre en lien les institutions partenaires (Educateurs, Assistantes sociales, services municipaux, police municipale, Gendarmerie...) si nous repérons des situations de jeunes qui nécessitent de passer le relais.

Ce foyer sera un moyen d'impulser des projets de jeunes en autonomie ou en accompagnement, en favorisant leurs rencontres et en gardant le contact avec eux.

II) La Structure

Le foyer jeune, d'environ 50 m², est intégré au bâtiment "Ellipse" qui contient une médiathèque et la MJC de Viry.

Il est équipé d'un espace détente, un baby foot, une table de ping-pong, un panier de basket amovible, de jeux de société, ballons, raquettes, d'une grande table de type bar pour les travaux et atelier, d'un évier avec micro-onde et réfrigérateur.

Les bureaux du responsable de secteur et de l'animateur sont en mezzanine et peuvent accueillir 2 personnes pour des entretiens.

Nous possédons 2 minibus de 9 places et en avons la pleine jouissance, ceci facilitant grandement les animations au pied levé ainsi que les déplacements sur les activités programmées.

III) Les objectifs pédagogiques de la structure

➤ Favoriser l'accueil et la rencontre avec les jeunes.

- Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes
- Le faire connaître sur le Canton du Genevois
- L'animer par un personnel qualifié

Moyens:

- Mise à disposition d'un espace jeune de 50m² équipé de mobilier accueillant, de jeux et avec un accès internet ouvert.
- diffuser des plaquettes d'information, affiches au sein de la commune et sur les groupes scolaires du Genevois.
- mettre en place des animations, ateliers, stages et projets adaptés aux jeunes.
- Deux animateurs permanents ont la charge du foyer dont un en est le référent. Des vacataires pourront être recrutés au besoin des activités et des effectifs.

➤ Rendre les jeunes acteurs de leurs temps libres

- Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'espace jeune
- Les impliquer dans la mise en place de projets, des animations
- les accompagner dans leur orientation scolaire ou professionnelle

Moyens:

- Mise en place d'un règlement intérieur créé avec les jeunes et qu'ils devront respecter.
- Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets (recherche, autofinancement, réalisation).
- possibilité de mettre en place un conseil de jeunes au sein de la MJC et qui pourrait rencontrer le Bureau ou Conseil d'administration de la MJC de Viry.
- Aide aux devoirs, à la recherche de stage, d'emploi (C.V, lettre de motivation, etc.).
- Mise en place d'atelier de rencontre avec des professionnels dans divers secteurs, culturel, sportif, ou métier.

➤ Impliquer les jeunes dans la vie locale

- Découvrir et enrichir le milieu dans lequel ils évoluent
- Mettre en place des actions avec les partenaires locaux
- Les sensibiliser sur le respect de leur environnement

Moyens:

- Mettre les jeunes en relations avec des acteurs du territoire.
- Leur faire connaître leur commune et canton.

- Inciter les jeunes à être des acteurs sur leur territoire (création d'évènements, d'association...)
- Informer, sensibiliser, au respect de l'environnement, des autres et de soi.

➤ **Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence**

- Prévenir les comportements à risque
- Permettre la valorisation de soi
- S'ouvrir vers l'extérieur
- maintenir des liens entre les jeunes et leur famille

Moyens:

- Des actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière en partenariat avec la Police Municipale et Gendarmerie, alcool, drogues, sexualité avec APRETO et Acti-fête, premiers secours, etc.).
- Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (stage graff, atelier de répétition de groupes musique tous les samedis, ateliers créatifs, danse, sports, etc.)
- Des séjours de vacances seront organisés soit en "projet jeunes autonomes" suivis par les animateurs, soit en accompagnement avec les animateurs. Ils permettront l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.
- Des activités dites "de consommation" seront proposées aussi dans des temps récréatifs hors projets, afin de garder une dynamique cordiale et de divertissement, et aussi donner envie à d'autres jeunes de rejoindre la MJC de VIRY.
- Dans un souci d'impliquer et de faire découvrir ce que vivent leurs enfants, les parents seront invités dans des temps festifs de repas ou sur les évènements culturels du Secteur Jeunes. Ils seront souvent sollicités en tant que bénévoles sur l'organisation d'évènement ou sorties.

IV) Le Public

➤ **Le public jeune**

Le foyer accueillera un maximum de 40 jeunes âgés de 14 à 17 ans. Il est ouvert à tous et toutes, de toutes catégories sociales, origines et localisation confondues.

Nous autorisons les parents à côtoyer les jeunes du foyer, dans le cadre stricte d'un encadrement bénévole, sur une action ou activité programmé à l'avance, et dans le cadre donné par le responsable de secteur, ou sur les temps de dépôt ou retrait du jeune.

➤ **Le public parent**

L'équipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents: les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents pourront consulter le projet pédagogique complet de la structure sur simple demande et il sera affiché dans la structure.

V) **L'encadrement**

L'équipe d'animation est constituée de deux animateurs salariés permanents de la MJC de VIRY et d'éventuels vacataires selon les actions et les besoins d'encadrement.

Le Directeur du foyer, permanent de la MJC de Viry, diplômé du DEJEPS/BPJEPS et BAFA assurera la direction et l'organisation du fonctionnement de l'accueil et l'encadrement des animations. Il est garant de la mise en œuvre de projets en partenariat avec les institutions et associations locales. Il Développera des actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse, suivi du contrat Enfance Jeunesse, gestion du budget, suivi pédagogique et administratif, encadrement de l'équipe d'animation.

L'Animatrice BAFD-BAFA assurera l'animation de l'accueil jeunes durant les vacances et à certains créneaux de la semaine durant la période scolaire, mise en place en début de saison, la mise en œuvre des projets de la structure. Elle peut prendre la direction d'un séjour ou de la structure en cas d'absence de la direction.

VI) **Jours et horaires d'ouverture de la structure**

➤ **Périodes scolaires**

Mercredi de 13h30 à 19h

Jeudi de 17h30 à 19h

Vendredi de 18h à 21h (voir plus tard selon programmation, max 23h00)

Samedi de 13h30 à 18h30

➤ **Périodes de vacances**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30/18h (voir plus tard selon programmation)

VII) **Modalité d'inscription**

Chaque jeune âgé de 14 à 17 ans peut librement s'inscrire au foyer.

- S'il veut juste profiter de la structure, Il devra à sa première visite nous donner ses coordonnées, nom, prénom, adresse, téléphone et mail et signé le règlement intérieur qu'il

ramènera chez lui afin d'être donné aux parents. Nous nous assurerons que les parents en ont pris connaissance lors de nos prochaines rencontres.

- S'il souhaite participer à des animations organisées par le foyer, il devra faire un dossier comprenant :
 - ✓ fiche sanitaire de liaison
 - ✓ copie des vaccins
 - ✓ autorisation parentale pour les sorties/activités/natation...
 - ✓ copie de carte d'identité et sortie de territoire
 - ✓ attestation de responsabilité civile

Le règlement intérieur sera affiché et à disposition des parents lors du règlement du coût de l'activité ou consultable sur le site web: <http://www.mjcviry74.fr>

VIII) Mode de fonctionnement

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, l'accueil du foyer est libre: En effet, les jeunes peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par le Directeur. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivés et départs.

Le foyer est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres. En cas d'activités extérieures, l'équipe n'assure pas l'ouverture du foyer.

Les inscriptions aux activités se font auprès du secrétariat de la MJC de Viry ou auprès des animateurs qui se chargeront de régulariser et valider l'inscription auprès dudit secrétariat.

➤ **Règle de vie**

Pour assurer le bon fonctionnement de la structure, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie du foyer, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

➤ **L'intérieur du foyer**

- Il est interdit de fumer dans le foyer.
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse.

Dans l'hypothèse contraire, la MJC se réserve le droit d'une action récursoire contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.

- Toute défektivité des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalés à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement le Directeur de la MJC.

➤ **l'extérieur du foyer**

- L'encadrement et l'animation à l'extérieur du foyer, hors cadre d'activités programmées, ne sont pas sous la responsabilité de la MJC. Néanmoins, pour garantir la tranquillité de l'accueil, nous nous efforcerons faire respecter les règles s'appliquant au domaine public.
- Selon les activités, l'équipe d'animation veillera au taux légal d'encadrement, à la qualification des différents intervenants et à la sécurité physique et morale des jeunes.

IX) Tarification

Nous demanderons à tous les jeunes souhaitant venir au foyer d'adhérer à l'association MJC de Viry, en s'acquittant du montant de la carte annuelle.

Nous appliquerons une tarification adaptée au coût de l'activité après budgétisation.

Nous appliquerons aussi une tarification dégressive indexée sur le quotient familial des familles.

Horaire du secrétariat: mardi 15h - 18h, jeudi 15h - 19h et mercredi 10h - 12h et 15h - 19h.

ANNULATION de vos inscriptions :

Avant la date limite d'annulation: étude de la raison de l'annulation par les membres du bureau.

Après la date limite: pas de remboursement.

Si accident et hospitalisation avant l'activité: étude de la raison de l'annulation par les membres du bureau . **Des frais de dossiers peuvent être retenus en plus des frais d'activités.**

Si accident pendant l'activité: étude de la raison de l'annulation par les membres du bureau. **Des frais de dossiers peuvent être retenus en plus des frais d'activités.**

Le règlement se fait au secrétariat ou au Directeur du Foyer selon les modes suivants:

- Par chèque libellé à l'ordre de la MJC de VIRY
- En numéraire
- par prélèvement automatique (fournir un relevé d'identité bancaire)

X) Transport

Les sorties se font en minibus 9 places ou en car selon les effectifs.

XI) Budget

Un budget prévisionnel est réalisé sur chaque action proposée afin d'établir un tarif public.

Un bilan financier sera réalisé sur les projets de jeunes.

XII) Les animations, activités ou sorties

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment. Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun. Les activités inter-MJC, inter-centres et inter-associations seront privilégiées afin de mutualiser nos moyens techniques, financiers, et humains, ainsi que favoriser la rencontre des jeunes et la mixité des public.

Nous favoriserons aussi toutes les initiatives de création d'évènements locaux, concerts, manifestations et aides aux associations locales.

XIII) Evaluation

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le Directeur rédige un bilan périodique annuel ainsi que des bilans par projet jeunes ou action définie au préalable.

Il présentera le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, son analyse, les suites à donner, projets futurs, article de presse et photos.

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation a travaillé sur un projet pédagogique annuel.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif de la MJC de Viry.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

Les critères d'évaluation mesurables seront déterminés en fonctions d'objectifs opérationnels précis du projet.

Responsable de Secteur: Karim NAOUN

Animatrice : Virginie DERONZIER